



Date de la convocation vendredi 27 juin 2025

DCC 1333/07/2025

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 03 juillet 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, INGWILLER Bernard, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, WILLER Emmanuel, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, KREMMEL Nicolas (représentant de MEHL Raphaël), LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LANG Matthieu (à RODRIGUEZ Nicolas), PFISTER Georges (à SCHAEFFER Eric), WENDLING Marc (à ECKART Jean-Luc), HANTSCH Myriam (à FREUND Bernard)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, GILLIG Anne, RIEHL Bernard

**Secrétaire de séance** ULRICH Xavier

1. Commande public

1.4 Autres contrats

**Remplacement de la verrière du patio Nord de la Maison du Pays de la Zorn**

Depuis plus d'un an, des infiltrations d'eau sont constatées sur la grande verrière du patio Sud de notre Maison de Pays occasionnant des dégâts sur la menuiserie intérieure. Des recherches ont ainsi été entreprises pour déterminer l'origine de ce sinistre.

Il s'avère que le vieillissement de la structure a eu raison d'une mise en œuvre de l'époque et les techniques d'aujourd'hui sont nettement plus protectrices en ce domaine.

Le Conseil Communautaire, par délibération du 05 juin dernier, avait décidé le remplacement de cette verrière Sud pour un montant de 40 961 € HT.

Cependant, la deuxième verrière marque également des signes d'infiltration au niveau du décor bois intérieur, il est ainsi proposé de remplacer les deux verrières pour diminuer l'offre finale. En conséquence, il a été demandé à l'entreprise ALUHOME de chiffrer ce remplacement.

**Le Conseil Communautaire,**

VU les infiltrations d'eau constatées sur les verrières des patios de notre Maison de Pays ;

VU les recherches pour en déterminer l'origine ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 05 juin 2025 ;

VU le devis réceptionné pour le remplacement des deux verrières ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** le remplacement de la deuxième verrière du patio Nord de la Maison du Pays de la Zorn.

- **CONFIE** ces travaux à la société **ALUHOME** sise **13 rue des Chasseurs 67170 Wingersheim les Quatre Bans** qui, pour économies d'installations de chantier, ramène le prix du remplacement des deux verrières à **76 934 € HT.**
- **AUTORISE** le Président à signer le devis correspondant.

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **17 JUIL 2025**

Le Président



A handwritten signature in blue ink, written over the stamp and extending to the right.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, written over the text "Le Secrétaire".



Date de la convocation vendredi 27 juin 2025

DCC 1334/07/2025

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 03 juillet 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

**Présents ou représentés 34**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, INGWILLER Bernard, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, WILLER Emmanuel, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, KREMMEL Nicolas (représentant de MEHL Raphaël), LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LANG Matthieu (à RODRIGUEZ Nicolas), PFISTER Georges (à SCHAEFFER Eric), WENDLING Marc (à ECKART Jean-Luc), HANTSCH Myriam (à FREUND Bernard)

**Absents, excusés 04**

HAMMANN Jean-Georges, GILLIG Anne, RIEHL Bernard, LEHMANN Marie-Paule a quitté la salle pour ce point

**Secrétaire de séance** ULRICH Xavier

1. Commande public

1.4 Autres contrats

**Mandat à l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF) pour acquisition foncière**

Le Président rappelle que le Centre Aquatique Atoo-o, le Complexe sportif de Hochfelden et le Hall de Tennis sont situés dans une vaste zone UE du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) destinée à accueillir de futurs équipements publics structurants pour l'intercommunalité.

Cependant, à ce jour la Communauté de Communes ne détient pas la totale maîtrise foncière et ne peut ainsi poursuivre ses réflexions et définir les objectifs d'aménagement de cette zone.

Lors de cette séance, le Président a dressé l'état d'avancement des négociations avec la famille LANTER pour acquérir à l'amiable leur bien. Des avancées considérables ont été obtenues mais il serait préférable de confier la mission à l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF), qui peut se substituer aux Collectivités en ce domaine, conformément à la proposition de ses membres.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de confier à l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF) l'acquisition des parcelles cadastrées section 14 n° 112 d'une superficie de 35,89 ares, n° 113 d'une superficie de 19,11 ares et n° 114 d'une superficie de 16,89 ares appartenant aux Consorts LANTER en lieu et place de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.
- **CHARGE** l'Établissement Public Foncier d'Alsace des négociations en ce domaine.

**33 voix pour**

**1 abstention (DETTING Philippe)**

Pour extrait conforme.  
Certifié exécutoire le

**21 JUL. 2025**



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation vendredi 27 juin 2025

DCC 1335/07/2025

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 03 juillet 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, INGWILLER Bernard, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, WILLER Emmanuel, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, KREMMEL Nicolas (représentant de MEHL Raphaël), LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LANG Matthieu (à RODRIGUEZ Nicolas), PFISTER Georges (à SCHAEFFER Eric), WENDLING Marc (à ECKART Jean-Luc), HANTSCH Myriam (à FREUND Bernard)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, GILLIG Anne, RIEHL Bernard

**Secrétaire de séance** ULRICH Xavier

4. Fonction Publique

4.2 Personnel contractuels

**Ressources Humaines : départ à la retraite d'un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) à l'École de Hochfelden**

Le Président expose que suite au départ à la retraite d'un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) à l'École de Hochfelden à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, il y a lieu de procéder à son remplacement en créant un poste correspondant au grade de la nouvelle recrue.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **SUPPRIME** le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 1<sup>ère</sup> classe à raison de 32/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025
- **CRÉE** un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 32/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- **PRÉCISE** que cet emploi permanent peut être **pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut pas l'être par un fonctionnaire**, sur le fondement de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.
- **FIXE** la rémunération de ce poste conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.
- **DIT** que cet agent bénéficiera des primes et avantages consentis au personnel à discrétion du Président.
- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Collectivité.
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives nécessaires à cette création et suppression.

**Adopté à l'unanimité**

Accusé de réception en préfecture  
067-246700959-20250703-DCC1335-07-2025-DE  
Date de télétransmission : 15/07/2025  
Date de réception préfecture : 15/07/2025



Pour extrait conforme.  
Certifié exécutoire le

17 JUL 2025

Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation vendredi 27 juin 2025

DCC 1336/07/2025

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 03 juillet 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, INGWILLER Bernard, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, WILLER Emmanuel, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, KREMMEL Nicolas (représentant de MEHL Raphaël), LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LANG Matthieu (à RODRIGUEZ Nicolas), PFISTER Georges (à SCHAEFFER Eric), WENDLING Marc (à ECKART Jean-Luc), HANTSCH Myriam (à FREUND Bernard)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, GILLIG Anne, RIEHL Bernard

**Secrétaire de séance** ULRICH Xavier

**4. Fonction Publique**

**4.2 Personnel contractuels**

**Ressources Humaines : départ à la retraite d'un Adjoint Technique au Groupe Scolaire Au Clair de Lune**

Le Président expose que suite au départ à la retraite d'un Adjoint Technique affecté au Groupe Scolaire intercommunal Au Clair de Lune à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, il y a lieu de procéder à une réorganisation des services.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

➤ **SUPPRIME** les postes suivants :

- Adjoint Technique à raison de 14/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025
- Adjoint Technique à raison de 11/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025
- Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 23/35<sup>ème</sup> à compter du 29 août 2025.

➤ **DÉCIDE** la création des postes suivants :

- Adjoint Technique à raison de 14/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025
- Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 30/35<sup>ème</sup> à compter du 29 août 2025.

➤ **PRÉCISE** que ces emplois permanents peuvent être **pourvus par un agent contractuel lorsqu'il ne peut pas l'être par un fonctionnaire**, sur le fondement de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

➤ **FIXE** la rémunération de ces postes conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.

➤ **DIT** que ces agents bénéficieront des primes et avantages consentis au personnel à discrétion du Président.

- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Collectivité.
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives nécessaires à ces modifications.

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **17 JUL 2025**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 27 juin 2025

DCC 1337/07/2025

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 03 juillet 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, INGWILLER Bernard, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, WILLER Emmanuel, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, KREMMEL Nicolas (représentant de MEHL Raphaël), LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LANG Matthieu (à RODRIGUEZ Nicolas), PFISTER Georges (à SCHAEFFER Eric), WENDLING Marc (à ECKART Jean-Luc), HANTSCH Myriam (à FREUND Bernard)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, GILLIG Anne, RIEHL Bernard

**Secrétaire de séance** ULRICH Xavier

4. Fonction Publique

4.2 Personnel contractuels

**Ressources Humaines : départ à la retraite d'un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) au Groupe Scolaire intercommunal Le Gypsberg**

Suite au départ à la retraite de l'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> classe à raison de 21,5/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> septembre 2025 et une réorganisation des services, il y a lieu de procéder à quelques ajustements dans les effectifs du Groupe Scolaire intercommunal Le Gypsberg.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **CRÉE** un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 27,5/35<sup>ème</sup> à compter du 28 août 2025.
- **PRÉCISE** que cet emploi permanent peut être **pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut pas l'être par un fonctionnaire**, sur le fondement de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.
- **FIXE** la rémunération de ce poste conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.
- **DIT** que cet agent bénéficiera des primes et avantages consentis au personnel à discrétion du Président.
- **SUPPRIME** le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 1<sup>ère</sup> classe à raison de 21,5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Collectivité.
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives nécessaires à ces modifications.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.  
Certifié exécutoire le  
Le Président

17 JUIL. 2025

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 27 juin 2025

DCC 1338/07/2025

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 03 juillet 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

**Présents ou représentés 35**

HIPP Alain, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, INGWILLER Bernard, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, KAUFFMANN Jean-Luc, WILLER Emmanuel, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, KREMMEL Nicolas (représentant de MEHL Raphaël), LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 05**

SCHOLLER Manuela (à HIPP Alain), LANG Matthieu (à RODRIGUEZ Nicolas), PFISTER Georges (à SCHAEFFER Eric), WENDLING Marc (à ECKART Jean-Luc), HANTSCH Myriam (à FREUND Bernard)

**Absents, excusés 03**

HAMMANN Jean-Georges, GILLIG Anne, RIEHL Bernard

**Secrétaire de séance** ULRICH Xavier

4. Fonction Publique

4.2 Personnel contractuels

**Ressources Humaines : Recrutement d'un apprenti CAP Accompagnement  
Enfance Petite Enfance (AEPE) à temps complet pour l'École de Hochfelden**

Le contrat de l'apprentie actuellement en poste à l'École de Hochfelden prendra fin le 27 août 2025. Il est proposé le recrutement d'un nouvel **apprenti CAP Accompagnement Enfance Petite Enfance (AEPE) à temps complet** pour une durée de 1 an à compter du 18 août 2025.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** le recrutement d'un **apprenti CAP Accompagnement Enfance Petite Enfance (AEPE) à temps complet** pour une durée de 1 an à compter du 18 août 2025.
- **FIXE** la rémunération de cet agent conformément au Code du Travail.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la création de ce poste.
- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Collectivité.

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **17 JUL. 2025**



Le Président

Le Secrétaire